

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.044

L'An Deux Mille Deux, le 18 avril à 19 h 00 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

11 AVRIL 2002

11 AVRIL 2002

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, M. HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, M. MERLE, Mme PELTIER, Mlle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. FAVRE est représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON  
Mme JOLY est représentée par M. MERLE  
Melle LABEYRIE est représentée par M. LE GUEUT  
M. LIBOUBAN est représenté par Mme GEOFFROY  
M. POTENNEC est représenté par M. MOST  
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ  
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

**ABSENTS-EXCUSES** : NEANT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 33

Mlle TURPIN a été élue Secrétaire de séance.

**OBJET** : ELECTION D'UN NEUVIEME ADJOINT AU MAIRE

**VOTE** : POUR : 25  
BLANC : 8

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 25 mars 2001, ayant décidé de fixer à neuf le nombre d'Adjoints au Maire, conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un neuvième Adjoint, en remplacement de M. CARRIE, décédé.

Il est proposé la candidature de M. Jean-Michel DENIS

ELECTION DU NEUVIEME ADJOINT

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés  
aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral : 8
- RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 25
- MAJORITE ABSOLUE : 17
- M. Jean-Michel DENIS.. a obtenu : ...25... voix

M. Jean-Michel DENIS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé neuvième Adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 22 avril 2002  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,

H. THOMAS